



J'ai pris connaissance du jugement rendu le 3 novembre 2016 par le Tribunal Administratif de Paris relatif à la contestation de votre affectation par une organisation syndicale.

Vous n'êtes pas personnellement mis en cause dans ces décisions, mais je comprends qu'elles sont susceptibles d'être exploitées pour vous atteindre et rendre plus difficile encore l'exercice des fonctions que vous occupez.

Conscient de votre engagement et convaincu de l'utilité des fonctions que vous tenez au sein du SCRT, je veux vous assurer de mon complet soutien.

Dans un contexte opérationnel exigeant et pour lequel les attentes de nos concitoyens sont fortes, la coopération des forces de sécurité intérieure en matière de renseignement territorial est primordiale. Dans cette perspective, la participation de militaires de la gendarmerie à cette fonction me paraît légitime et indispensable. J'observe d'ailleurs que la qualité de votre travail est reconnue par vos autorités d'emploi.

Dès la connaissance de ce jugement, j'ai donc demandé à la DPMGN, en lien avec la DLPAJ et la DGPN, de me faire des propositions susceptibles de clarifier dans les meilleurs délais la situation.

Vous pouvez compter sur ma détermination à maintenir notre participation et à poursuivre résolument notre coopération dans le domaine du renseignement territorial. Seule une vision constructive de l'action commune des forces de sécurité intérieure est susceptible d'apporter une réponse aux enjeux de sécurité auxquels nous devons faire face ensemble.

Ne nous laissons pas perturber.

Général d'armée Richard Lizurey